**\*\*\*\*\* Licences 2023-2024 – Nouvelle Inscription \*\*\*\*\***

**« ÉQUIPEMENT EST INCLUS DANS LA LICENCE¹ :**

**Survêtement avec logo du club et paires de chaussettes rouges OBLIGATOIRE :**

**« un bon d’achat de 45€ pour un adulte et 41€ pour un enfant via un code valable sur la boutique du club vous sera envoyé par mail quand le dossier et règlement sera complet»**

• **1. : Pré-inscription**

Pour cette étape, le secrétariat a besoin du **« nom et du prénom du futur licencié, de sa date et de sa ville de naissance et d’une adresse mail de contact »**

Vous pouvez transmettre ces informations par mail à secretariat@fcg.bzh

• **2. : Saisie dématérialisée de votre demande**

Vous recevez un mail² provenant de Licence FFF<fff@contact.fff.eu> dont le titre est Prénom du licencié : Votre demande de licence en ligne 2023 – 2024.

**\* Etape 1 :**  Remplir le questionnaire de santé mineur ou majeur (voir info ci-dessous)

\* **Etape 2 :** Cliquer sur le lien reçu et remplir la partie administrative et ajouter les pièces jointes demandées :

- ***Pièce d’identité :*** Pièce d’identité recto verso sur la même page ou photocopie du livret de famille page de l’enfant (en .jpg ou .png)

- **Photo d’identité** (en .jpg ou .png)

- **Certificat médical** (modèle de la FFF) si c’est demandé

INFORMATIONS CERTIFICAT MEDICAL:

Pour les MAJEURS, le certificat médical est valable 3 saisons si :

Condition n°1 : Conserver sa qualité de licencié : signature d’une licence, d’une saison à l’autre, soit dans le même club (renouvellement), soit dans un autre club (mutation).

Condition n°2 : Répondre à un questionnaire de santé et attester que chacune des réponses est négative.

Lien questionnaire de santé majeur

Pour les MINEURS (NOUVEAUTÉ), ils ne sont plus soumis à l’obligation de fournir un certificat médical, sauf s’ils répondent « OUI » à au moins une question du questionnaire santé. Dans ce cas, un certificat médical est obligatoire (Certificat médical FFF) et sera valable une saison.

Lien questionnaire de santé mineur

• **Etape 3 :** Valider votre demande de licence dématérialisée et déposer le règlement comme écrit ci-dessous :

Dès que vous avez validé votre demande de licence dématérialisée et à l’issue des 2 séances d’essai, vous devez acquitter votre cotisation (voir Tarif 2023-2024) en déposant votre règlement de la cotisation dans la boîte aux lettres du FCG à côté du portail vert sous enveloppe : **« A destination du secrétariat administratif »** (ordre du chèque FC Guichen).

**« Votre licence ou celle de votre enfant ne sera validée quand tous les documents seront fournis et cotisation réglée »**

¹ A l’exception des licences loisirs, arbitres et dirigeants

² Si vous n’avez pas reçu ce mail, vérifiez vos spams (courriers indésirables) et si vous ne le retrouvez pas contactezle secrétariat administratif par mail à [secretariat@fcg.bzh](mailto:secretariat@fcg.bzh).